**67 – Athlétisme Relais Collège**

Mise à jour : 10 octobre 2017

Sommaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Introduction | | Page 3 |
| I. | Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible | Page 4 |
| II. | Pour un sport scolaire innovant | Page 12 |
| III. | Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable | Page 15 |
| Membres CMN | | Page 19 |
| Annexes | | Page 20 |

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Athlétisme Relais Collège a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l’UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d’organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d’inscrits à la date butoir des qualifications, d’annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[[1]](#footnote-1).

Valable l’année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**



Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d’âge 2018

|  |  |
| --- | --- |
| Benjamins | nés en 2005 2006 et 2007 |
| Minimes | nés en 2003 et 2004 |
| Cadets | nés en 2001 et 2002 |
| Juniors | nés en 1999 et 2000 |
| Seniors | nés en 1998 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n’est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

* Rugby,
* Boxe Assaut
* Savate boxe française,
* Tir sportif,
* Parapente.

##### **Championnats de France UNSS Relais Collèges**

Conditions de participation

Les Championnats de France UNSS des relais sont ouvert à toutes les équipes d’établissements et aux sections sportives scolaires.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **COLLÈGES** |
| LicenciÉS autorisÉS | Minimes |
| Composition des Équipes | 4 x 60 m MF (1 remplaçante autorisée)  4 x 60 m MG (1 remplaçant autorisé)  4 x 1000 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant)  4 x 200 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant) |
| Jeune Officiel | Pas de Jeune Officiel – pool local |
| JEUNE COACH | 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l’équipe. |
| rÉglement | FFA, sauf dispositions particulières (voir brochure UNSS athlétisme) |
| Formule de compÉtition | 3 types de relais :  4 x 60 m  4 x 1000 m  4 x 200 m  Championnat sur 2 jours (J1+J2)/ 1 nuit - 2 tours : 1er tour brassage, 2ème tour finale  Série en nocturne J1/ finale le J2 |
| ModalitÉs de qualification | Niveau académique |
| Nombre d’équipes | 4x60m MF :  26 équipes championnes d’académies + l’Outre-mer + 4 meilleures performances toutes AS confondues  4x60m MG :  26 équipes championnes d’académies + l’Outre-mer + 4 meilleures performances toutes AS confondues  4x1000m Mixte :  12 meilleurs champions d’académies + 4 meilleurs temps toutes AS confondues  4x200m Mixte :  12 meilleurs champions d’académies + 4 meilleurs temps toutes AS confondues |
| Titres dÉcernÉs | Champion de France UNSS collèges 4 x 60 m minimes filles  Champion de France UNSS collèges 4 x 60 m minimes garçons  Champion de France UNSS collèges 4 x 1000 m minimes mixte  Champion de France UNSS collèges 4 x 200 m minimes mixte |

**Précisions championnat de France UNSS Relais Collège :**

* Un athlète ne peut être engagé que dans une seule forme de relais du Championnat de France.
* Il est souhaitable que les académies organisent leurs championnats selon ce règlement.

**Règles de qualification** :

**Relais 4 x 60 m Minimes Filles et Minimes Garçons**

* L’équipe Championne d’Académie en Minimes Filles et en Minimes Garçons + 4 meilleures performances toutes AS confondues
* N.B. : Un remplaçant par équipe sera accepté au Championnat de France pour ces 2 relais

**Relais 4 x 1 000 m mixte**

* 12 meilleurs champions académiques (au temps) + 4 meilleurs temps toutes AS confondues.
* Pas de remplaçant

**Relais 4 x 200 m Mixte**

* 12 meilleurs champions académiques (au temps) + 4 meilleurs temps toutes AS confondues.
* Pas de remplaçant

**Jeunes Juges :**

* Les Jeunes Juges présents sur le championnat de France UNSS Relais Collège sont tous issus du « pool local ».
* Il n’y a pas de certification nationale du Jeune Juge en athlétisme Relais Collège

**Informations complèmentaires 2017 – 2018**

* Précisions complémentaires dans la Brochure athlétisme UNSS 2017 2018

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu’il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

* Cf date butoir du calendrier officiel des CF UNSS 2018

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d’Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d’accès : propre à chaque SR



**Pour un sport scolaire innovant, s’appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l’ouverture et la créativité**

Handicap

Intégration possible d’un compétiteur en situation de handicap dans un championnat, table de cotation sur 45.

Cf CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules.

International – Championnat du monde scolaire ISF (international school sport federation)

* **« Gymnasiade » du 02 au 09 mai 2018, à Marrakech, Maroc**
* Dates de naissance des élèves concernés : 2001-2002-2003
* Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités de sélection de l’équipe de France scolaire d’athlétisme qui prendra part à cet évènement mondial.
* Un comité de sélection FFA UNSS procèdera à la sélection des élèves qui composeront la délégation.
* Les élèves sélectionnés doivent être licenciés UNSS et avoir pris part à une compétition UNSS.
* Informations – site web de la fédération internationale du sport scolaire – [www.isfsports.org](http://www.isfsports.org)
* **Championnat du monde ISF de croscountry PARIS du 02 au 07 avril 2018** (cf fiche sport UNSS crosscountry)

Relations AEFE (agence pour l’enseignement français à l’étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l’UNSS.

Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives inititiées par l’AEFE.

Le calendrier des évènements d’athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d’athlétisme, formation d’enseignants d’eps en athlétisme scolaire etc.)

Santé

* **Course Solidarité « Le DéFit’ »**– Sport santé à instaurer dans chaque cross ou évènement athlétisme. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit’ »

Objectif : lutter contre la sédentarité.

« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l’inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*

Equipe de 2 minimum, 1 parcours en boucle, format adaptatble sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

* Prévention des conduites à risque dans la pratique de l’activité.
* Faire de l’ensemble des crosscountry et évènements athlétisme UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d’EPS, des manifestations également axées sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
* Clip: <http://www.dailymotion.com/video/x4t574z>
* **Le livret “Le C.O.D.E du sportif sain”** édité par l’UNSS peut servir de support à l’animation de stand **“lutte contre le dopage et prévention des conduits dopantes”** - <http://www.collectionlecode.fr/sportifsain/>

Développement Durable

La pratique de l’athlétisme entraine une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

* 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
* Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
* Cohérence et choix d’emplacement des parcours et sites pour les compétitions.
* Intégration harmonieuse des parcours dans l’environnement naturel et urbain.
* Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l’espace déjà tracé, limitant l’utilisation de rubalise
* Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l’ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l’impact sur l’environnement.
* Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
* Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
* Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l’association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d’après manifestation.
* Collecte et réutilisation d’équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d’étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d’organisation, d’identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2017 2018.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l’UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d’EPS, animateur de l’association sportive.

Concernant le crosscountry et l’athlétisme :

* Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l’événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l’organisation, l’enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d’athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l’organisation de la formation sont du ressort de l’UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

**Des formations « sport santé » pourront être proposées par l’UNSS et ses partenaires lors de chaque cross ou chaque évènement athlétisme.**

Éthique – Protocole fin de rencontre

**Textes de Référence :**

* Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

* Tous les concurrents se serrent la main.

**Textes de Référence :**

* LC Sécurité UNSS (disponible sur OPUSS)

Sécurité

**Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l’engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs**



La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d’un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu’il occupe, mais lui permet aussi d’acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l’UNSS.

La mobilisation de l’école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l’importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L’UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s’impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L’élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s’engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l’Union Nationale du Sport Scolaire.Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l’activité et disponible sur le site national de l’UNSS. Il permet de proposer à l’élève et à l’enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d’officier à un championnat de France si :

* le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
* leur nombre est défini par les membres de la CMN,
* les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
* les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l’activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

1. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L’arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l’UNSS et la FFA

La convention entre l’UNSS et la FFA précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

**Certification départementale**

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

**Certification académique**

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

**Certification nationale**

La certification de niveau national UNSS permet le titre d’arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

1. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l’Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L’UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d’EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l’échauffement, l’entraînement, la tactique, la stratégie, l’encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l’occasion de la Grande mobilisation de l’École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l’engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

* Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l’équipe.
* Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l’équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
* Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l’équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

* Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
* Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
* Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l’activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l’activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n’y a pas de certification mais une validation de l’engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l’équipe et se positionne comme adjoint du professeur d’EPS, animateur d’AS dans la gestion du groupe. Le niveau d’intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **HORS RENCONTRE/COMPÉTITION** | | | **PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION** | | |
| **Co anime** | **Anime** | **Dirige** | **Assiste** | **Conseille** | **Dirige** |
| L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur | L’élève décide et assume | L’élève est sous la responsabilité du professeur : duo | L’élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur | L’élève est en autonomie complète |

|  |  |
| --- | --- |
| Le jeune coach en COLLÈGE | >Participation aux obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >participation à la gestion de l’échauffement avec l’enseignant  >participation à la gestion des remplacements  >participation au respect des protocoles d’avant et d’après match  >participation au respect des biens et des personnes |
| Le jeune coach en LYCÉE | >Gestion des obligations administratives  -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings  >gestion de l’échauffement  >gestion des remplacements  >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)  -participation aux choix stratégiques  -participation à la modération des comportements des joueurs  -veille au respect des protocoles d’avant et d’après match  -veille au respect des biens et des personnes |

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l’UNSS en charge de l’activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN Responsable Jeunes Officiels UNSS

Emilie COLSENET

Fred MOUTARDE

Magalie DEROUICHE

FFA

Didier VAREECKE

Gilles BEULAIGNE

Philippe LEYNIER

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE Responsable Formation

Hélène FALCON

Philippe GONZALEZ Responsable Communication

Emmanuel BEDU

Annexe 1

|  |
| --- |
| **Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2016 et 2017**  **lors des championnats de France par Équipe d’Établissement**  **non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[[2]](#footnote-2)** |

NÉANT

Annexe 2

|  |
| --- |
| **Associations sportives n’ayant pas assisté au Protocole en 2017**  **et n’étant pas autorisées à participer en**  **Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

Annexe 3

|  |
| --- |
| **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours**  **avant les Championnats de France en 2017 et**  **n’étant pas autorisées à participer**  **en Équipes d'Établissement ou en Excellence** |

NÉANT

1. Cette disposition ne concerne :

   ni les championnats de France sport partagé

   ni les championnats de France des LP [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans ce cas **AUCUNE** équipe d’Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d’Établissement à partir du niveau Académique [↑](#footnote-ref-2)